

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 15 décembre 2022

Délibération n°2022-206 - Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la société des courses de Fontainebleau pour la rénovation des vestiaires des cavalières de l'hippodrome de la Solle

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	60
Ne prend pas part au vote	0
Votants	60
Abstentions	5
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 9 décembre, s'est réuni Salle Yves Detroyat à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE Gwenaël CLER, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Anthony VAUTHIER (sauf points n°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188) et Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHE
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY
Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL
Mme Isabelle BOLGERT à Mme Francine BOLLET
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY
Mme Chantal PAYAN à M Vitor VALENTE
Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET

Mme Aurélie BRICAUD à M. Yann MOREAU
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (points N°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188)
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

Membres absents :

Mme Marie-Laure VASSEUR
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (point N°20 – Délibération N°2022-205)

Suppléance :

M. Phillipe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : Mme Gwenaël CLER

Rapporteur : Mme Véronique FEMENIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 6 décembre 2022.

L'hippodrome de la Solle est l'un des plus anciens de France. Sous le règne de Louis XVI, les ducs d'Artois et de Chartres organisèrent pour la 1ère fois, le 11 novembre 1776, des courses à Fontainebleau, devant le roi venu chasser. En 1862, après l'ouverture d'une souscription à la Mairie de Fontainebleau, la Société Hippique Départementale organisait officiellement ses premières épreuves sur l'hippodrome de la Solle. Les travaux (bâtiment, piste de 2400 mètres pour la première fois en France, corde à gauche) avaient été réalisés avec l'aide des chasseurs de la garde. L'inauguration eut lieu en présence de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie le 22 juin 1862 et de 30 000 spectateurs dont 4 000 venus de Paris par le train.

En 2000, un conseil d'administration, pour assumer la pérennité de l'hippodrome et de ses retombées économiques pour la région, a mis en place un vaste programme de rénovation et d'amélioration des installations existantes : sécurité, tribunes, restaurants...

En 2018, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a participé financièrement à la remise en état de la tribune de l'hippodrome de la Solle à hauteur de 60 000 €.

Aujourd'hui, la société des courses de Fontainebleau sollicite la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, afin de participer à la rénovation des vestiaires des cavalières.

Le montant de ces travaux de rénovation est estimé à 31 315 € HT.

Situé dans un site magnifique au milieu de la forêt de Fontainebleau, l'hippodrome de la Solle fait partie intégrante du pôle touristique et sportif du sud seine et marnais. La rénovation de cet équipement permet de développer la filière tourisme équestre.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau participe à cette rénovation pour un montant de 15 000 euros.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à la société des courses de Fontainebleau pour la rénovation des vestiaires des cavalières de l'hippodrome de la Solle, étant précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur le budget principal au chapitre 67 compte 6745 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité (5 abstentions : M. Nicolas PIERRET, Mme Anne-Sophie GUERIN, M. Yann MOREAU, Mme Aurélie BRICAUD et M. Patrick GAUTHIER) de :

- Approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à la société des courses de Fontainebleau pour la rénovation des vestiaires des cavalières de l'hippodrome de la Solle, étant précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 sur le budget principal au chapitre 67 compte 6745 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance

Gwenaël CLER



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **20 DEC. 2022**
Date de mise en ligne le **20 DEC. 2022**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

